



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER  
DU 6 NOVEMBRE 2020  
(Webconférence)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 6 novembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

*a délibéré :*

**Objet : Approbation du rapport d'autoévaluation de l'Université des Antilles**

En l'absence de quorum lors du Conseil académique du 3 novembre 2020 et conformément au règlement intérieur de l'établissement, l'instance est réunie dans le délai prescrit sans nécessité de quorum.

Suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le rapport d'autoévaluation de l'établissement réalisé dans le cadre de la campagne d'évaluation du Hcéres 2020-2021 (vague B), au vote des membres du Conseil académique.

<b>Résultat du vote</b>	<i>Nombre de membres</i>	<b>57</b>
	Nombre de membres présents ou représentés	26
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	5
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	<b>20</b>

**Le rapport d'autoévaluation de l'Université des Antilles est approuvé à la majorité des membres du Conseil académique.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 24 novembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY